

JANVIER
FÉVRIER
MARS
2024

Refllet

SAINT-PALAIS-SUR-MER



ZOOM SUR

LES MISSIONS DU
**service de
l'urbanisme**



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**



Concert Tristan Pfaff

Récital de piano

📍 Salle Michel Legrand
Saison culturelle 2023-2024

VENDREDI 19 JANVIER 2024

🕒 20h30

sommaire

2
Temps fort



3
Édito

4

L'actu

Rétrospective photos
L'information
saint-palaisienne

18

**Zoom
sur...**

Les missions du service
de l'urbanisme

26

Histoire



28
Sortir

Agenda
Événements
Salle Michel Legrand
Médiathèque

35

**Les
assos**



40-41

État civil
Expression libre



42

Infos pratiques



43

Sur Instagram



Édito

Chères Saint-Palaisiennes, chers Saint-Palaisiens,

Et si nous positivions enfin ?

L'année 2023 tire sa révérence. Aussi, en mon nom propre et au nom du conseil municipal, je vous adresse **tous mes vœux**, à l'aube de cette nouvelle année, pour vous-même et votre famille, et **vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année**.

J'en formule de semblables pour le développement et la prospérité de notre collectivité.

Malgré le contexte incertain lié aux tensions économiques et géographiques, **les fêtes de fin d'année sont synonymes de joie et de bonheur partagé**. Ces temps difficiles ne doivent pas vous gâcher le plaisir de retrouver tous ceux qui vous sont chers. La famille doit rester une valeur refuge, en particulier pour protéger nos plus jeunes.

Voici près de 3 ans que vous nous avez confié les clés de la commune pour gérer au mieux la vie locale. Confier les clés est une marque de **confiance** :

- Une **confiance sur les projets à conduire** et à mettre en place sur notre territoire.
- Une **confiance sur les budgets à gérer**. Ce n'est pas seulement de « l'argent public » que l'on parle, c'est avant tout l'argent de nos habitants.

Aussi, **ne noircissons pas tout**, comme nous pouvons le lire dans l'expression de la minorité chaque trimestre, même si je conçois que c'est son rôle. Nous sommes parfaitement conscients qu'il reste encore beaucoup à faire, que la tâche à accomplir et à poursuivre est immense et nous nous y attelons chaque jour avec nos services.

Seulement, il faut aussi prendre conscience des difficultés rencontrées sur les problématiques qui peuvent ralentir notre action (partage de compétences, marges de manœuvre financières, obligations réglementaires en rapport avec les marchés publics, délais administratifs...).

Je voudrais donc à cette occasion **remercier de nouveau nos services municipaux et notre directeur général** dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité

(mairie, école, restauration scolaire, centre culturel, services techniques, centre nautique, marché, police...). Je leur exprime **toute notre reconnaissance pour la bonne tenue au quotidien** de nos services et de l'espace public.

Pour être souvent à vos côtés, **il ne me semble pas entendre une « sourde colère »**, celle de ne pas tenir nos engagements. Que ce soit du côté du secteur associatif très riche (sportif, culturel, patriotique...), du côté de notre école, de notre centre culturel, de notre salle de cinéma / spectacles Michel Legrand ou encore du côté de notre centre de secours.

Je pense que, lors de ces multiples rencontres, je côtoie un grand nombre de Saint-Palaisiens, plutôt **heureux de constater les efforts de la municipalité pour le « bien-vivre ensemble »**.

Bien sûr, on vous passe sous silence **le maintien de la 3^e fleur, le nouveau label du restaurant scolaire et son repas à 1 €, la non-augmentation de l'impôt (part communale), la décision de ne pas appliquer la taxe sur les résidences secondaires, le succès du « Grand repas du lac »** après covid, **une ville « Amie des aînés », la qualité de nos eaux de baignade classées « excellent », et nos nombreux festivals et concerts**.

Tous ensemble, nous nous devons d'être **optimistes** pour cette nouvelle année. Notre vie communale est un formidable atout. **Cette vie locale** est souvent faite **de rencontres, de bonheur et d'échanges** qui me permettent de tenir le cap, et j'en remercie bien sincèrement tous les acteurs. Cette vie locale est riche de chacun d'entre nous. **Préervons-la !**

Enfin, pour illustrer ce propos, j'aurai plaisir à vous retrouver pour la traditionnelle **cérémonie des vœux** à la population **le lundi 8 janvier** à 18h à la salle des fêtes et **le dimanche 11 février** à 12h pour le **repas des aînés** à la salle omnisports Dominique Rocheteau.

Qu'en cette fin d'année nos cœurs s'illuminent et que la joie demeure.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024 !

Très sincèrement,
Votre maire,
Claude BAUDIN

Retrouvez **Replet** en ligne sur **stpalaissurmer.fr**



Hôtel de ville – 1 avenue de Courlay – 17420 Saint-Palais-sur-Mer / T 05 46 23 56 56 – mairie@stpalaissurmer.fr / Site : www.stpalaissurmer.fr / Lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h – Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 / **Responsable de la publication** : Claude BAUDIN / **Responsable de la rédaction** : Fabienne LABARRIÈRE / **Participants** : Jeanne FETTU, Thierry BLONDEL, Guillaume CHEREL / **Responsable de la communication** : Baptiste TONIN / **Chargée de communication** : Kristell GOYEAU / **Design graphique et réalisation du magazine** : @agencescoopcommunication 14323-MEP / **Impression** : Atlantique Offset – La Tremblade



JEUDI 14 SEPTEMBRE

Tournage à Saint-Palais-sur-Mer

Les acteurs Éric Cantona et Arié Elmaleh pour le tournage de la série « Brigade anonyme ».

📍 Corniche du Concié



VENDREDI 22 SEPTEMBRE

Journée de la gastronomie au restaurant scolaire

Tables décorées, cartes avec le menu et bien sûr un repas entièrement préparé maison pour ce déjeuner sous le signe de la gastronomie.

Au menu : cappuccino de carottes au citron, rôti de veau, crêpe parmentière à la patate douce, Roquefort, tajine de fruits frais et secs.

📍 Groupe scolaire Lucien Robin



MERCREDI 4 OCTOBRE

Thé dansant

Un après-midi festif organisé par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune, qui a rencontré un vif succès avec une centaine de participants.

📍 Salle des fêtes



VENDREDI 6 OCTOBRE

45^e rallye Dunes et Marais

Accueil et présentation des véhicules.

📍 Salle des fêtes et rue Delessert



**VENDREDI
13 OCTOBRE**

Concert « Musique à l'écran »

Ouverture de la saison culturelle 2023-2024 par les professeurs du conservatoire de musique, sur le thème de la musique à l'écran.

📍 Salle Michel Legrand



SAMEDI 14 OCTOBRE

Octobre Rose : cabaret et effeuillage burlesque

Une partie des dons récoltés par la compagnie « Elle danse » ont été reversés au profit d'Octobre Rose.

📍 Salle Michel Legrand

LUNDI 16 OCTOBRE

Hommage

Un instant de recueillement a été observé pour la paix, en hommage aux victimes de l'attaque terroriste du Hamas en Israël et au professeur de français Dominique Bernard.

📍 Hôtel de Ville



MARDI 31 OCTOBRE

Halloween

Les enfants du centre de loisirs ont confectionné des gâteaux effrayants mais délicieux.

📍 Groupe scolaire
Lucien Robin



DU 1^{ER} AU 5 NOVEMBRE

Festival Les Regardeurs

Une programmation riche pour la 2^e édition de ce festival d'art et patrimoine au cinéma avec projections et rencontres sur le thème « Portraits d'hommes ».

📍 Salle Michel Legrand



SAMEDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie commémorative de l'armistice de la guerre 1914-18

Organisée conjointement avec la commune de Saint-Augustin.

Jean-Pierre Flausse, président de l'association des Anciens combattants, et Vito La Scola, coordinateur bénévole des cérémonies patriotiques à Saint-Palais-sur-Mer, ont déposé les traditionnelles gerbes.

📍 Monument aux morts de Courlay



SAMEDI 3 NOVEMBRE

Tempête Domingos

Dès dimanche 4 novembre, les agents des services techniques étaient mobilisés pour nettoyer les rues de la commune, sécuriser les espaces publics et réparer les dégâts à la suite du passage de la tempête Domingos.

VENREDI 24 NOVEMBRE

Benjamin Legrand chante Michel

Les grands standards de Michel Legrand repris par son fils dans la salle du même nom.

📍 Salle Michel Legrand





SAMEDI 2 DÉCEMBRE

Arrivée du Père Noël

Une belle journée festive et familiale avec la réalisation d'une forêt de sapins en bois, l'arrivée du Père Noël, la boum et le lancement des illuminations dans la commune.

📍 Place de l'Océan

DU 3 AU 9 DÉCEMBRE

Téléthon

Entre autres animations, la vente d'huîtres organisée au profit du Téléthon avec la présence de Philippe Croizon, parrain du Téléthon Charente-Maritime (première personne amputée des quatre membres à avoir notamment traversé la Manche à la nage).



DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Trail sable et forêt – Patrick Fougère

Plus de 750 coureurs se sont élancés au départ des trails de 16 et 26 km et de la randonnée.

📍 Départ parc Raymond Vignes

L'ACTU

Un point sur les travaux

TRAVAUX RÉALISÉS

RUE DES ÉCOLES : UNE CHAUSSÉE RÉSERVOIR INÉDITE

Dans le cadre de la désimperméabilisation sur la commune, la rue des Ecoles a été refaite avec une chaussée réservoir (schéma ci-dessous) et des matériaux drainants laissant passer l'eau de pluie afin d'éviter son ruissellement jusqu'aux plages. Les réseaux aériens ont également été enfouis.

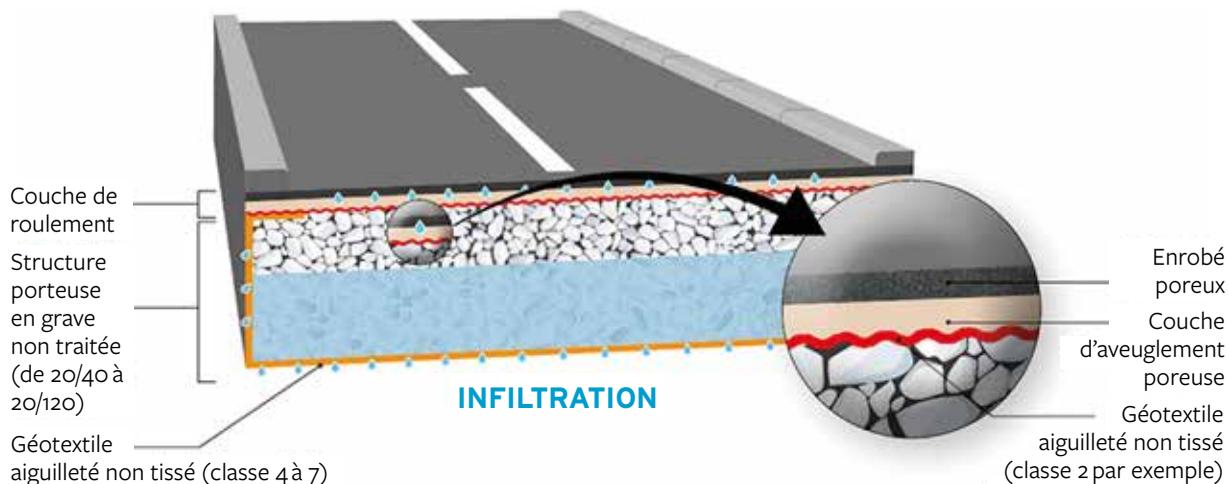


Schéma de la chaussée réservoir

ÉROSION CÔTIÈRE AUX COMBOTS – LA VÉLODYSSÉE

Un chantier temporaire de sauvegarde de la Véloodyssée à la ligne 15 des Combots (accès plage) a été réalisé début décembre par la Cara. Une cinquantaine de big bags de sable ont été installés pour protéger la piste cyclable et son soubassement de l'action des vagues. Le dispositif de défense a été recouvert d'un nappage de sable pour protéger l'ensemble. Ce dispositif temporaire pourrait ne pas résister en cas de tempête, ce qui pourrait vraisemblablement nécessiter une déviation de la Véloodyssée. L'accès plage des Combots reste fermé. Soyez prudent à pied ou à vélo dans la zone, de même sur la plage, ne vous approchez pas des micro-falaises de sable en bord de dune car de dangereux éboulements peuvent se produire sur une bonne partie de la Grande Côte.



© CARA

Des panneaux photovoltaïques au centre technique municipal

La municipalité souhaite développer les énergies renouvelables sur la commune.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés au centre technique municipal sur deux bâtiments : garage et voilerie. La production sera en autoconsommation, c'est-à-dire que l'énergie produite sera consommée localement, dans les bâtiments de la commune, dans un rayon de 2 km. Les entreprises qui ont travaillé sur le projet sont implantées localement. La commune étudie la possibilité d'en déployer d'autres dans le cadre de son projet de rénovation énergétique des bâtiments. Une partie de la commune étant en zone SPR (Sites patrimoniaux remarquables), cette action n'est pas réalisable sur tous les bâtiments.

La pose de panneaux photovoltaïques permet de faire des économies, de produire et d'utiliser l'énergie localement. En tant que particulier, vous pouvez être accompagné sur un tel projet par le service CARA RENOV de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. Contact : 05 46 22 19 36.

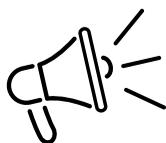


TRAVAUX PRÉVUS DÉBUT 2024

Chemin des Roses (pour partie)
Création d'une chaussée réservoir pour gérer les eaux de pluie.

**Rues des Camélias/
Clématites/Violettes**
Réfection complète de la voirie et gestion intégrée des eaux de pluie.

Pôle santé Simone Veil
Les travaux se poursuivent pour une ouverture prévue en avril 2024. Un dossier spécial lui sera consacré dans le prochain *Reflét*.



VIE DES QUARTIERS

Réunions de quartier : les comptes rendus sont en ligne

Les réunions de quartier qui ont eu lieu au cours du 4^e trimestre 2023 ont rassemblé près de 300 personnes et se sont bien déroulées avec des échanges constructifs et positifs.

Les comptes rendus sont à retrouver en intégralité en mairie et sur le site de la ville : [Ma ville > Ma commune > Mon quartier](#) 

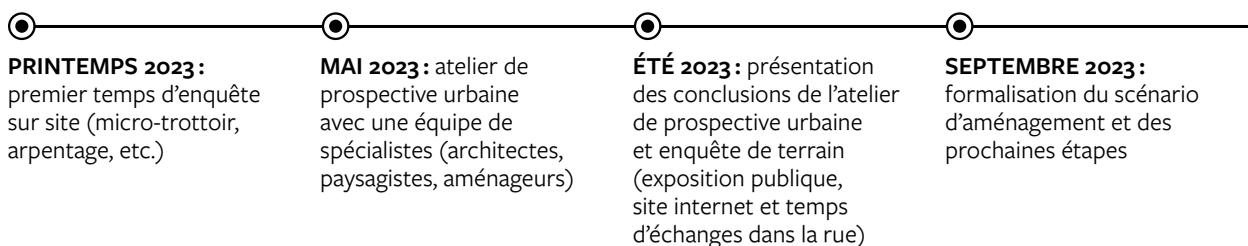
URBANISME

L'étude « Entre mer et lac, imaginons l'arrière centre-ville » livre ses premiers résultats



Commencée au printemps dernier, la concertation citoyenne sur le réaménagement de l'arrière centre-ville a livré ses premières conclusions. Celles-ci ont été présentées le 19 octobre 2023 au cours d'une réunion publique constructive. Plusieurs points restent encore à débattre.

Rappel de la démarche



Synthèse de l'enquête sur le centre-ville

Bonne idée **Mauvaise idée** **À débattre**

Le trafic automobile dévié par l'avenue du Rhâ. Un centre-ville végétalisé. Une portion de l'avenue de la République réservée aux piétons et aux vélos l'été.

Créer une coulée verte entre le lac et la plage, avec une piste cyclable et une voie piétonne. Végétaliser et désimperméabiliser les stationnements.

À débattre : Replacer un nouveau marché un peu plus au centre de la commune. Cette halle pourrait intégrer la brasserie, des locaux commerciaux municipaux et un grand parvis couvert.

Construction de nouveaux logements.

Démolition de la salle des fêtes.

À débattre :

- Construction d'un projet d'hôtellerie/loisirs/services pour équilibrer le budget d'aménagement.
- Équipement avec un fonctionnement à l'année
- Report d'une partie du stationnement estival en amont du centre-ville (secteur Rancho/Super U).
- Lancement d'une navette entre le centre-ville, les stationnements extérieurs et les autres quartiers.

Présentation des conclusions de l'enquête

Réunion publique du 19 octobre 2023

L'analyse des remarques des habitants a été présentée devant 200 personnes à la salle des fêtes.

LES IDÉES CLÉS

- Une envie de désimperméabiliser les parkings...
- Pas de volonté claire de reculer le stationnement estival
- Une envie de clarifier les mobilités dans le centre-ville
- Quelques craintes sur les reports de trafic
- Une végétalisation à poursuivre
- Le nouveau marché : faire d'une contrainte une opportunité

PLUSIEURS ENJEUX À RELEVER

- La bonne gestion financière
- L'identité
- La priorité à l'animation à l'année
- Le bon équilibre centre-ville/ quartiers périphériques

Perspectives et prochaines étapes

LES ORIENTATIONS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

- Végétalisation du centre-ville: la renaturation des espaces existants, l'aménagement d'une coulée verte du lac à la plage, l'ouverture éventuelle du Rhâ, le développement des mobilités douces
- Confirmation de l'emplacement du nouveau marché et destruction de la salle des fêtes. À débattre: forme, architecture, contenu, salle polyvalente...
- Désimperméabilisation du parking à terme

LES POINTS QUI FONT DÉBAT

- La construction de logements
- Les mobilités:
 - Piétonnisation l'été de l'avenue de la République, de la place du Commerce et report de la circulation à l'arrière du centre-ville
 - Report d'une partie du stationnement sur des parkings à localiser avec la mise en place d'une navette

LES PROCHAINES ÉTAPES

- Aménagement progressif de la coulée verte
- Concours d'idées à lancer, relatif au nouveau marché

Tous nos remerciements à celles et ceux qui se sont impliqués dans cette enquête, aux élus et aux services, à vous, qui êtes venus nombreux à cette réunion publique, montrant ainsi votre attachement à notre commune et votre intérêt pour son devenir. Nous formulons le vœu que cet élan collectif et ces moments d'échanges aboutissent à un projet commun pour le bien-vivre dans notre belle commune.

Piste 1: désimperméabiliser les stationnements entre le Spot et le marché, remettre le Rhâ à ciel ouvert

Bonne idée: 66,4% / Mauvaise idée: 25,6% /

Ne se prononce pas: 8% / Priorité: 1,78

Piste 2: décaler une partie du stationnement estival dans le secteur du Super U et rajouter une navette de centre-ville?

Bonne idée: 44% / Mauvaise idée: 48% /

Ne se prononce pas: 8% / Priorité: 1,39

Piste 3: dévier le trafic de transit sur l'avenue du Rhâ et privilégier les piétons, les vélos et les commerces sur l'avenue de la République?

Bonne idée: 67,20% / Mauvaise idée: 20% /

Ne se prononce pas: 12,8% / Priorité: 2,09

Piste 4: reconstruire le marché un peu plus au sud?

Bonne idée: 40% / Mauvaise idée: 44% /

Ne se prononce pas: 16% / Priorité: 1,30

Piste 5: faire du marché un équipement avec des halles, une salle polyvalente, la brasserie?

Bonne idée: 52,80% / Mauvaise idée: 28,80% /

Ne se prononce pas: 18,4% / Priorité: 1,45

Piste 6: créer une coulée verte piétonne entre le lac et la mer?

Bonne idée: 60% / Mauvaise idée: 18,4% /

Ne se prononce pas: 21,6% / Priorité: 1,80

Piste 7: libérer certains espaces de stationnement pour construire dessus (des services? des commerces? des logements?)

Bonne idée: 23,20% / Mauvaise idée: 61,60% /

Ne se prononce pas: 15,2% / Priorité: 0,86

Piste 8: végétaliser les espaces publics existants (place du Commerce, avenue de la République)

Bonne idée: 76% / Mauvaise idée: 4,80% /

Ne se prononce pas: 19,2% / Priorité: 1,98



- Retrouvez l'intégralité des conclusions de l'enquête en mairie ou sur www.stpalaissurmer.fr/vivre-ensemble/travaux/etude-entre-mer-et-lac

En chiffres

1 concertation :

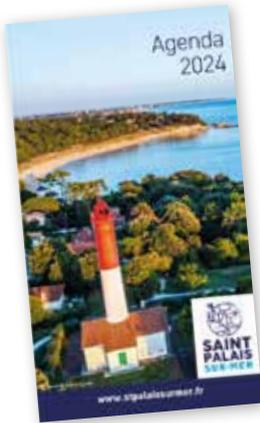
- 3 temps d'enquête dans la rue cet été
- 80 personnes rencontrées dans la rue cet été
- 1 exposition publique

125 réponses :

- 44 questionnaires papiers
- 81 questionnaires mails

L'agenda de poche 2024 est arrivé !

La municipalité a le plaisir de vous offrir l'agenda 2024 de Saint-Palais-sur-Mer. Il est **distribué dans vos boîtes aux lettres** et disponible en mairie et à l'office de tourisme.



ENVIRONNEMENT

Reprise des déchets coquilliers en déchèterie

Pendant la période des fêtes de fin d'année, les déchets coquilliers représentent 5 à 8 % des ordures ménagères produites sur le territoire.

Afin de diminuer la quantité de déchets inutilement incinérés, le **service déchèteries de la CARA** organise, pour les particuliers, une **opération de reprise de tous leurs déchets de coquillages, du 11 décembre 2023 au 20 janvier 2024.**

Les coquilles d'huîtres, moules, pétoncles, Saint-Jacques, palourdes, praires, bulots, berniques ou bigorneaux pourront ainsi être déposées dans **les déchèteries de Royan, Arvert et Saujon.**

Afin de pouvoir valoriser ce gisement, une attention particulière devra être apportée sur la qualité des dépôts de coquilles, en évitant d'y adjoindre les poches, citrons, rince-doigts, cure-dents, serviettes et restes de crustacés, interdits dans le contenant dédié.

En fin d'opération, les déchets coquilliers seront acheminés sur la plateforme de valorisation Ovide basée à La Rochelle, où ces restes de coquilles seront transformés en amendement calcaire pour les sols agricoles ou en compléments alimentaires destinés aux poules.

ENVIRONNEMENT

Collecte de vos sapins

Du 26 décembre 2023 au 31 janvier 2024

📍 Parking rue du Four (derrière la salle des fêtes)

Déposez votre sapin :

- Naturel
- Non floqué
- Non décoré
- Sans neige artificielle

Les sapins collectés seront recyclés :

une partie sera transformée en paillage. Ils pourront servir alors de désherbant ou de paillage naturel.

Il sera possible de récupérer du broyat lors de la manifestation « Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature », le 25 mai 2024.



VOTRE MAIRIE

La mairie en travaux

Incidence sur l'accueil du public et le fonctionnement des services



Des travaux de réaménagement et de modernisation du hall d'accueil et d'une partie des bureaux de l'Hôtel de ville vont avoir lieu **entre février et juin 2024**.

Pendant cette période, l'accueil du public sera perturbé et devra être adapté en conséquence.

Ainsi, afin d'éviter une trop grande affluence pendant les travaux en raison des difficultés d'accès et dans la mesure du possible, **merci de bien vouloir privilégier les contacts téléphoniques et les mails**.

1

L'accueil principal

L'accès par la porte principale de la mairie sera temporairement **inaccessible**. Le public entrera dans la mairie par l'actuel bureau du service événementiel – vie locale*.

 : Accueil physique
: et téléphonique de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h (vendredi 16h30).
05 46 23 56 56
mairie@stpalaisurmer.fr

* voir flèche sur photo

2

L'accueil des services techniques

L'accès du public se fera par la **façade arrière de la mairie** (une signalétique extérieure indiquera l'entrée).

 : Accueil téléphonique de 14h à 17h (vendredi 16h30)
05 46 23 00 66
st@stpalaisurmer.fr

3

L'accueil du service urbanisme

Un système de **rendez-vous** est mis en place (créneaux toutes les 15 minutes).

 : Accueil physique et téléphonique sur rendez-vous de 13h30 à 16h, sauf le mercredi.
05 46 23 56 79
urba@stpalaisurmer.fr

POLICE MUNICIPALE

La ville recrute des ASVP pour l'été



La ville de Saint-Palais-sur-Mer recrute, **du 1^{er} juillet au 31 août 2024**, deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP), rattachés au service de la police municipale.



Le détail des postes est à retrouver sur le site de la ville www.stpalaissurmer.fr

Contact : pm@stpalaissurmer.fr

VIE LOCALE

Recensement de la population



En 2024, la population saint-palaisienne sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février. Votre participation est essentielle et obligatoire (le recensement de la population ne concerne que les résidences principales).

Le recensement, comment cela se passe ?

Vous allez recevoir la visite d'un **agent recenseur**. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les **questionnaires à remplir** concernant votre logement et les personnes qui y habitent ou une notice explicative pour effectuer le **recensement par internet**. Merci pour votre participation et pour le meilleur accueil que vous réserverez à l'agent recenseur.

Pour quoi faire ?

Le recensement de la population est un **acte civique obligatoire**. Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement... Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats obtenus éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, médecins...) : c'est pourquoi **la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête**.

Vos données sont protégées

Vos réponses restent confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles sont remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.



Renseignements au 05 46 23 56 56



SOCIAL

Repas des aînés 2024

Le repas des aînés offert par le centre communal d'action sociale (CCAS) aura lieu **dimanche 11 février 2024 à 12h** à la salle omnisports Dominique Rocheteau (stationnement conseillé sur le parking de l'école, puis emprunter le chemin piéton).

Toutes les personnes de plus de 72 ans y sont cordialement invitées dès lors qu'elles résident toute l'année dans la commune. Pour les conjoints de moins

de 72 ans, une participation de 35 € sera demandée. Aucune invitation personnelle ne sera envoyée.

Les inscriptions seront prises en mairie mercredi 24 janvier de 9h30 à 12h et de 14h à 17h **au moyen du coupon-réponse ci-dessous** dûment complété. Les personnes ne pouvant s'inscrire ce jour-là pourront retourner le coupon au plus tard le vendredi 26 janvier.



Repas des aînés - Inscription

Dimanche 11 février 2024 à 12h
à la salle omnisports
Dominique Rocheteau
Rue des Ormeaux
17420 Saint-Palais-sur-Mer

**COUPON À REMETTRE
À L'INSCRIPTION**

mercredi 24 janvier de 9h30 à
12h et de 14h à 17h ou à envoyer
jusqu'au vendredi 26 janvier à :

HÔTEL DE VILLE – CCAS
1 avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer

ou par mail à
l.marneix@stpalaissurmer.fr

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

ADRESSE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
demande(nt) l'inscription au « repas des aînés ».

NOMBRE DE PERSONNES :

DATE DE NAISSANCE DES PERSONNES (obligatoire) :

MADAME :

MONSIEUR :





**SAINT
PALAIS
SUR-MER**



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

**POUR VOUS ACOMPAGNER DANS L'APPRENTISSAGE
DE L'INFORMATIQUE AU QUOTIDIEN**

GRATUIT POUR TOUS



CONTACT

 www.coclico-numerique.net
 CNFS Coclic'O

VOTRE CONSEILLER

Franck FOULON
06 35 39 37 49

franck.foulon@conseiller-numerique.fr



VOS PERMANENCES À SAINT-PALAIS-SUR-MER

NOUVEAUX HORAIRES

à partir du
12 février 2024

Lundi :
9h00 / 12h30 – 13h30 / 17h00
Mercredi :
9h00 / 12h30 – 13h30 / 17h00

À l'ancienne mairie de Courlay (centre culturel)
puis prochainement à l'Hôtel de Ville (1 avenue de Courlay)



Coclic'o est un dispositif gratuit proposé par six communes de la presqu'île d'Arvert pour vous aider dans l'utilisation des outils numériques

L'AGGLO

ROYAN-ATLANTIQUE.info

Un nouveau site pour faciliter les démarches des usagers



Les communes de l'Agglomération et la CARA ouvrent un portail citoyen destiné à faciliter les démarches administratives des usagers du territoire.

ROYAN-ATLANTIQUE.info est un site internet sur lequel le citoyen pourra effectuer diverses formalités, signaler des incidents sur l'espace public et ainsi bénéficier d'un suivi de ses demandes.



Plusieurs modules permettent de déposer des demandes en ligne et de suivre leur traitement :

- **Prises de rendez-vous des pièces d'identité :**

sur le territoire, cinq communes bénéficient de guichets pour délivrer cartes d'identité et passeports. Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Cozes, Saujon et La Tremblade utilisent désormais cette plateforme. Plus de 15 000 rendez-vous ont déjà été pris via ce portail réduisant considérablement les délais d'attente pour l'utilisateur.

- **Gestion des déchets :** il est possible d'effectuer en ligne une demande d'attribution, de remplacement ou de réparation de bac. Tous les formulaires du pôle écologie urbaine de la CARA sont ainsi disponibles sur ce nouvel outil. Plus besoin de se déplacer ou d'envoyer un document par courrier !

- **Transport et déplacements :** royan-atlantique.info redirige l'utilisateur sur les formulaires du site « Cara'bus » pour les démarches suivantes : demande d'information, réclamation sur les services de transports, réservation d'un vélo « cara'vel », inscription au service de transport à la demande.

- **Urbanisme et habitat :** depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de réaliser les demandes de permis de construire ou permis d'aménager par voie électronique. Le portail citoyen redirige vers l'outil adapté en fonction de la commune. C'est également dans ce module que l'on peut retrouver les formulaires spécifiques à l'habitat : l'aide sociale à la primo-accession ou encore les subventions Cara Renov' pour la rénovation énergétique (bois énergie et matériaux biosourcés).

- **Famille :** ce module recense toute l'offre de service que propose le territoire pour les 0-25 ans (garderies, centres de loisirs...) et redirige vers les bons interlocuteurs suivant les besoins des parents.

- **Espace public :** les usagers ont désormais la possibilité de signaler une anomalie sur la voie publique : dépôt sauvage, intervention sur la voirie, espaces verts...

ROYAN-ATLANTIQUE.info est un portail évolutif, qui sera complété par de nouveaux services au fil du temps, en fonction des besoins des usagers et des communes. 

ZOOM SUR...

Le service urbanisme : un travail d'équipe
au quotidien, pour l'intérêt général



Les missions du service de l'urbanisme

Le service de l'urbanisme de la mairie de Saint-Palais-sur-Mer est chargé d'instruire toutes les demandes d'autorisations du droit des sols et celles relatives à l'aménagement de son territoire. 4 agents y travaillent. Présentation.



Le service est composé de deux instructrices, un agent d'accueil et une responsable de service. **Il a pour mission d'informer et d'orienter les particuliers comme les professionnels** sur les dossiers concernant l'occupation du sol. Pour construire, démolir, agrandir, transformer ou simplement se renseigner, il est à consulter impérativement.

LE PÔLE INSTRUCTION

Il est chargé notamment de l'application réglementaire des documents d'urbanisme (PLU*, SPR*, RLP*...), dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir), des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public (ERP) ainsi que des demandes d'enseigne. Il joue aussi un rôle d'accueil des porteurs de projet et de contrôle de la conformité des constructions par rapport aux autorisations obtenues.

LES AUTRES MISSIONS

- **La mise en œuvre des politiques urbaines adaptées au territoire communal** afin de tendre vers un développement harmonieux de son paysage urbain, concourant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Au regard de l'évolution législative dense, il est également l'interlocuteur des services de l'État, en particulier dans le suivi du contrat de mixité sociale.
- **La réception des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**, obligatoires et préalables à toute vente de bien immobilier, instruites par l'EPF*.
- **La gestion du contentieux des recours** engagés contre les décisions d'autorisation ou de refus de droits des sols.
- **Le contrôle des travaux en cours** sur la commune, avec possibilité d'engagement de procédures pénales pour les contrevenants.
- **L'élaboration, le suivi et les modifications des documents d'urbanisme.**

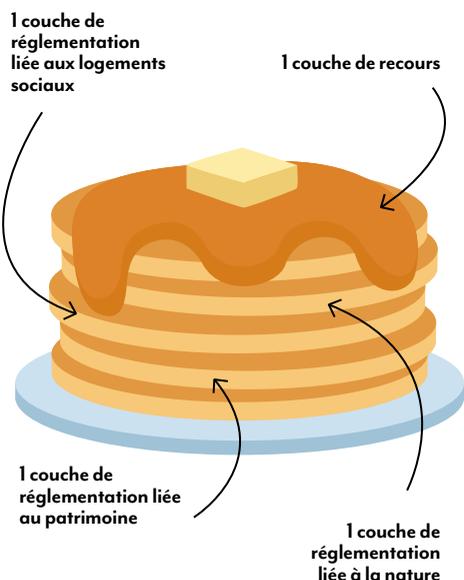
Réputé particulièrement rigoureux dans l'instruction des dossiers, parfois qualifié de « rigide », le service de l'urbanisme à Saint-Palais-sur-Mer doit composer avec **des contraintes réglementaires nombreuses et des spécificités propres :**

- La Loi littoral
- Le plan de prévention des risques naturels (PPRn) feu de forêt, érosion littorale, submersion marine
- Des protections environnementales (Natura 2000, Znieff, habitats et espèces protégées...)
- Une zone naturelle et agricole (modération de la consommation d'espaces NAF)
- Une forêt de protection, espaces boisés classés (moitié du territoire inconstructible)
- Le site patrimonial remarquable (SPR)
- Nombreux recours (sur les documents d'urbanisme, les autorisations de construire...)
- La rareté et le coût élevé du foncier
- Une temporalité spécifique à l'activité touristique
- Les obligations de la loi SRU* liées aux logements sociaux (depuis 2015).

L'objectif qui anime le service de l'urbanisme, et plus globalement la politique des élus en la matière, consiste à **trouver le juste équilibre entre se conformer à la réglementation** (notamment en matière de logements sociaux) **et préserver et développer le patrimoine naturel et bâti.**

La municipalité a d'ailleurs modifié son PLU en 2023 en ce sens, traduisant ainsi ces objectifs dans son règlement.

Les spécificités saint-palaisiennes



Qui fait quoi à l'urba ?

Le service urbanisme m'accompagne dans les différentes étapes de mon projet

Accueil urbanisme



Pour me renseigner sur les règles d'urbanisme (PLU*, SPR*...), applicables à mon terrain, que dois-je déposer comme demande pour mon projet ?



- Des renseignements utiles à mon projet
- se trouvent sur le site internet de la ville,
- rubrique Cadre de vie > Urbanisme



Sarah Léger

1

JE TRAVAILLE MON AVANT-PROJET

Architecte - conseil

Pour m'aider dans ma démarche architecturale sur mon avant-projet (construction nouvelle, rénovation, extension, abri de jardin, clôture...) situé :

- en dehors du périmètre du SPR : l'architecte conseil pourra me recevoir sur RDV le mercredi lors de sa permanence en mairie (05 46 23 56 79).
- Au sein du périmètre du SPR : l'architecte des bâtiments de France (ABF) pourra émettre un avis de principe avant le dépôt officiel, voire générer un rendez-vous en mairie si nécessaire.



2

JE DÉPOSE MON DOSSIER, EN LIGNE OU À LA MAIRIE

Instruction



Une fois mon dossier déposé (par moi-même ou par mon maître d'œuvre) dans le respect des réglementations en vigueur, ma demande est instruite avec des **délais incompressibles** liés à la consultation des services tels que l'ABF*, les ERP*... Cela peut faire l'objet d'une demande de pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai suspendu reprendra quand la demande sera totalement complétée pour la bonne compréhension et instruction.



Stéphanie Crasso



Mélanie Bourdier

Politique



Jean-Louis GARNIER
1^{er} adjoint
Par délégation du Maire

- Élaboration de la ligne politique à suivre
- Définition des orientations et priorités
- Pilotage de la commission urbanisme



Planification territoriale



Nathalie BIARDEAU
Responsable de service

Piloter l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, en fonction des orientations communales :

- PLU
- SPR
- RLP
- Contrat de mixité sociale
- Coordination avec les porteurs de projet, les services de l'État, l'EPF
- Limiter le nombre de recours prégnant sur la commune
- Veiller au respect de l'autorisation délivrée (prévention, sanction)



7

CONFORMITÉ

À compter de la réception de la DAACT, la commune dispose d'un délai de 3 mois (ou 5 mois selon la situation du terrain) pour procéder à un récolement des travaux et pour contester la conformité des travaux à l'autorisation d'urbanisme

6

FIN DES TRAVAUX

Je dois déposer en mairie la DAACT*

5

JE COMMENCE MES TRAVAUX

J'ai 3 ans pour commencer mes travaux et je ne dois pas les interrompre pendant un délai supérieur à 1 an



4

J'AFFICHE L'AUTORISATION

Affichage de l'autorisation sur mon terrain de façon visible depuis la rue. Dès lors, le recours de tiers peut s'exercer pendant 2 mois

3

JE REÇOIS L'AUTORISATION DÉLIVRÉE SOUS RÉSERVE DES DROITS DES TIERS

Un arrêté est pris par le maire ; je le reçois par voie postale ou par voie dématérialisée

* LA LANGUE DES SIGLES D'URBANISME

ABF : Architecte des bâtiments de France

DAACT : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux

EPF NA : Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

ERP : Établissement recevant du public

PLU : Plan local d'urbanisme

RLP : Règlement local de publicité

SPR : Site patrimonial remarquable

SRU : Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain

Les principaux documents d'urbanisme

1

LE PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme est le document de planification communale. Il est fondé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, pour remplacer le plan d'occupation des sols (POS). Le PLU est un document visant à déterminer rapidement l'affectation des sols d'une intercommunalité ou d'une commune. Schématiquement, le PLU est composé de nombreuses cartes exposant le territoire découpé en plusieurs zones. Chacune de ces zones correspond à des plans d'urbanisme bien spécifiques.

2

LE SPR : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

3

LE RLP : RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Qu'est-ce qu'un RLP ?

Le Conseil municipal a décidé, le 21 septembre 2023, de prescrire l'élaboration d'un règlement local de publicité. C'est un document de planification et réglementation de l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes. Il participe à l'amélioration de la protection du cadre de vie en adaptant la réglementation nationale aux spécificités locales.

Pourquoi un RLP à Saint-Palais-sur-Mer ?

La ville de Saint-Palais-sur-Mer ne dispose pas jusque-là d'un règlement local de publicité, or il s'avère que les enseignes installées sur la commune présentent une forte disparité en matière de qualité, de matériaux et de taille. Certaines enseignes sont peu qualitatives et mal entretenues. Il est constaté que des terrains et bâtiments présentent une densité d'enseignes, parfois illégales. En conséquence, la commune souhaite améliorer l'attractivité de son territoire, valoriser son commerce local, tout en préservant et améliorant son cadre de vie, la qualité de ses paysages et en limitant la pollution visuelle, et affirmer sa politique environnementale en matière de publicité extérieure. À titre indicatif, après environ 18 mois de phase d'étude, administrative et de concertation, la mise en œuvre du RLP devrait être effective dans le courant de l'année 2025.

En chiffres

LES DOSSIERS TRAITÉS

En sus des réponses apportées par téléphone, mail, courrier et en mairie

1 000

demandes déposées en 2022, parmi lesquelles :

115 permis de construire

268 déclarations préalables de travaux

382 certificats d'urbanisme

221 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)



GRAND ENTRETIEN

JEAN-LOUIS GARNIER, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE,
CHARGÉ DE L'URBANISME

L'urbanisme dans une commune, c'est quoi ?

C'est un sujet qui nous concerne tous puisque, lorsqu'il s'agit d'urbanisme, on parle du **droit des sols et de l'aménagement du territoire**.

La plupart des habitants peuvent être concernés : par un projet personnel, par des constructions dans leur environnement proche, par des projets de nouvelles voies ou d'aménagement ou encore par des projets d'intérêt collectif au bénéfice de tous (école, salle des fêtes, marché, salle de sport...)

Quel est le rôle des élus dans ce domaine ?

Les élus ont pour mission de **définir**, dans le cadre de leur mandat, **les orientations qu'ils souhaitent impulser pour le développement de la commune** dans ce domaine. L'aménagement du territoire procède d'une approche globale puisqu'il s'agit d'organiser dans le périmètre de la commune la répartition des habitations, des espaces collectifs, des commerces, des espaces verts, les mobilités... À ce propos, nous souhaitons continuer, chaque fois que possible, à les y associer dans le cadre d'une **concertation citoyenne**.

Concrètement, comment s'organise ce travail des élus ?

Les élus intéressés sont membres de la **commission urbanisme** qui se réunit régulièrement pour évoquer les sujets d'actualité en matière d'urbanisme. Le service de l'urbanisme nous apporte un soutien technique précieux pour nous aider dans la prise de décisions.

Aujourd'hui où en sommes-nous concernant le PLU ?

En quelques mots, **le PLU adopté en 2022** est avant tout le **résultat d'une recherche d'équilibre entre intérêt individuel et intérêt général**. Intérêt individuel pour garantir autant que possible le droit à la construction. Intérêt général en prenant aussi en compte les multiples obligations, notamment législatives. Je pense plus particulièrement à la **Loi littoral**, au classement d'une partie de notre commune comme **site patrimonial remarquable (SPR)**, à la **loi SRU**

avec la construction de logements sociaux et enfin la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols, la préservation de la biodiversité, tout ceci renforcé par la **loi climat et résilience** d'août 2021 prévoyant zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Je vous rappelle également l'obligation de compatibilité avec le **futur SCoT** (schéma de cohérence territoriale) pour adapter les pratiques communales aux enjeux territoriaux de la CARA.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Notre commune a la **particularité de faire l'objet de nombreux recours**. Le recours est un droit qu'il ne s'agit surtout pas de remettre en cause mais l'on peut s'interroger sur la notion de recours abusif dès lors que des projets d'intérêt collectif sont attaqués systématiquement. Ces multiples recours ont pour conséquence de retarder des projets dont la commune a réellement besoin. Ces recours portent entre autres sur les **programmes de logements sociaux**. Alors qu'ils répondent à un besoin pour loger nos habitants les moins fortunés, les logements sociaux restent, pour le moment, largement incompris et assimilés dans l'esprit des gens à des problèmes sociaux (alors que 75 % de la population y est éligible en raison de ses revenus).

Quels sont les projets pour la fin du mandat ?

Nous prévoyons de nous concentrer et d'engager dès maintenant un travail pour mettre en place un **RLP (règlement local de publicité)** qui organisera l'affichage publicitaire sur l'espace public, le soumettant à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Nous sommes également déterminés à concrétiser une première phase d'aménagement pour requalifier **l'avenue de la Grande Côte**, comme nous nous y étions engagés dans notre programme de mandat. Nous suivons également de près les projets pouvant concerner **le Foyer creusois et le couvent Béthanie** pour lesquels nous avons notre mot à dire dans le cadre de l'application du PLU.

Principales décisions du conseil municipal

L'intégralité des décisions est à retrouver sur le site de la ville www.stpalais-surmer.fr 

Séance du 15 juin 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré *

• Règlement local de publicité (RLP) / prescription, définition des objectifs et des modalités de concertation

- * Décide à l'unanimité :
 - de prescrire l'élaboration du règlement local de publicité (RLP),
 - de définir les objectifs poursuivis par le RLP,
 - de fixer les modalités de concertation.

• Terrain angle rue des Mouettes et rue du Logis / vente

- * Décide à l'unanimité d'autoriser la cession par la commune d'un terrain d'une contenance d'environ 30 m² sis à l'angle de la rue des Mouettes et de la rue du Logis à des propriétaires riverains, au prix de 6 685 €.

• Rue des Roses Trémières et rue des Chèvrefeuilles / intégration au domaine public communal

- * Décide à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions) d'approuver la cession gratuite à la commune des voies de desserte et des espaces communs de l'opération « Les Coquelicots ».

• Rue des Hopalines / intégration au domaine public communal

- * Décide à l'unanimité d'approuver la cession gratuite à la commune de la voie de desserte et des équipements communs de l'opération « Les Hortensias ».

• Avenue Édith Piaf / intégration au domaine public communal

- * Décide à l'unanimité d'approuver la cession gratuite à la commune de la voie de desserte de l'opération « résidence Clos du Peux Blanc ».

• Compte financier unique (CFU) / convention d'expérimentation

- * Décide à l'unanimité d'approuver la convention d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2023.

• CAPEND / divagation animaux sauvages / convention

- * Décide à l'unanimité d'approuver la présente convention avec l'association CAPEND à compter du 1^{er} octobre 2023.

• 4L Trophy / soutien financier

- * Décide à l'unanimité d'apporter un soutien financier, à hauteur de 200 €, à l'association créée pour l'occasion par deux jeunes Saint-Palaisiens, « OSS104L ». En contrepartie, le logo de la commune figurera sur la carrosserie de leur véhicule.

• CARA et CAF / convention territoriale globale

- * Décide à l'unanimité d'approuver la convention territoriale globale pour la période 2023-2027.

• Pôle santé / dénomination

- * Décide à l'unanimité de dénommer le pôle santé : Simone Veil.

• Réaménagement hall de la mairie / présentation du projet

- Le conseil municipal prend acte de la présentation du projet de réaménagement du hall de la mairie.

Séance du 18 octobre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré *

CARA / rapport d'activités 2022

- Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.

CARA / service public de prévention et de gestion des déchets / rapport annuel 2022

- Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération Royan atlantique.

CARA / service assainissement / rapport annuel 2022

- Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la communauté d'agglomération Royan atlantique.

Collaborateur occasionnel du service public / défraiement / convention

- * Décide à l'unanimité d'approuver la convention type de collaborateur occasionnel du service public prévoyant les modalités de son intervention.

Service espaces verts / création d'un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

- * Décide à l'unanimité de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences au service espaces verts.

Restaurant scolaire / création d'un emploi d'agent de maîtrise / modification du tableau des effectifs

- * Décide à l'unanimité de créer au 1^{er} janvier 2024 et dans le contexte d'un avancement de grade un poste d'agent de maîtrise à temps complet au restaurant scolaire.

Séance du 23 novembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré *

DSP tennis / DSP cinéma / DSP plage Bureau / comptes rendus 2021-2022

- Le conseil municipal prend acte de la remise par les différents concessionnaires, à savoir Tennis Sports et Loisirs, Cinéode, club Les Hippocampes et club Mickey, des rapports comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services, afin d'apprécier les conditions d'exécution du service public conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique.

Parcelle AS 194 à « La Palud » / acquisition

- * Décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition, dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune, de la parcelle AS 194 d'une superficie de 2 140 m² sise lieu-dit « La Palud » au prix de 21 400 € sur la base de 10 €/m².

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat / instauration

- * Décide à l'unanimité de mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, selon les modalités d'attribution préalablement définies, qui sera versée au plus tard avant le mois de juin 2024.

Parcelle AD 606 / régularisation déclassement

- * Décide à l'unanimité de procéder au déclassement rétroactif de la parcelle cadastrée section AD 606 à la date du 25 janvier 1994, permettant de régulariser a posteriori la cession intervenue par acte du 3 février 1994.

Base nautique de Nauzan / vol avec effraction / constitution partie civile

- * Décide à l'unanimité :
 - de confirmer la volonté de la commune de Saint-Palais-sur-Mer de se constituer partie civile dans l'affaire susvisée,
 - de demander qu'à titre de dommages-intérêts la commune bénéficie de travaux d'intérêt général effectués par les trois auteurs présumés.

SDEER / reprise de la compétence optionnelle IRVE

- * Décide à l'unanimité :
 - de reprendre la compétence optionnelle « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE »,
 - de confirmer que la reprise prendra effet au premier jour du sixième mois suivant la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

UN PEU D'HISTOIRE



PATRIMOINE

© Stéphane Durand

Histoire de la Maison des associations



Par Stéphane Magrenon,
conseiller municipal délégué au littoral et au patrimoine

Entre 1914 et 1992, la parcelle aujourd'hui consacrée à la Maison des associations fut dédiée à l'éducation. La première initiative en revient à l'abbé Molinier qui y créa une école libre pour jeunes filles. Par la suite, la municipalité y aménagea l'école du Bureau (1928) puis les bâtiments scolaires Émile Roux (1954). Désirant regrouper les écoles de Courlay et du Bureau, la commune fait construire le groupe scolaire Lucien Robin entre 1990 et 1992. Dès lors, le bâtiment désaffecté de l'ancienne école Émile Roux est réhabilité entre 1997 et 2000 pour former l'actuelle Maison des associations. Le site de l'actuelle Maison des associations présente un caractère architectural et patrimonial varié.

Épisode 1 : de « l'école libre » de l'abbé Molinier à l'école du Bureau (1914-1939)

La création d'une école catholique pour jeunes filles

L'histoire de la parcelle de la future Maison des associations débute avec la volonté de l'abbé Molinier, curé de Saint-Palais, de donner au Bureau une « école libre » afin d'y développer une éducation catholique. Ainsi, le 5 septembre 1913, ce dernier achète pour 800F aux sieurs François Degraves et Pierre Thublier deux parcelles de terrain situées au lieu-dit la « Grosse borne » à 200 m

environ au nord de la Vieille église. En 1914, l'abbé Molinier fait appel à la « Société foncière d'habitations salubres, urbaines et rurales » de Louis Jean d'Auby (propriétaire de la villa Primavera et futur constructeur de Béthanie au début des années 1920) pour la « construction d'un bâtiment à usage d'école, de logement de maître et d'ad-joint ». L'immeuble dénommé « Sainte-Anne » hébergera une école catholique pour jeunes filles durant les années 1915, 1916 et 1917.



**L'actuel logement des saisonniers construit en 1914.
À l'époque, il servait de logement de maître et d'adjoint**

Hélas, l'abbé Molinier ne pourra développer le projet qui lui tenait tant à cœur puisque, victime de ses blessures au cours de la Première Guerre mondiale, il décède le 19 janvier 1918 avec la mention « mort pour la France ». Du fait de cette mort prématurée, l'immeuble « Sainte-Anne » demeure impayé auprès de la société de M. d'Auby. Afin de régler la succession de l'Abbé, le tribunal civil de Marennes décide de la vente de ses biens par adjudication (3 mai 1921). C'est ainsi que, le 7 juillet 1921, la société foncière de d'Auby rachète l'immeuble.

Une bataille judiciaire et politique pour la création d'une nouvelle école publique à Saint-Palais-sur-Mer

Le Bureau se développe et la population résidente s'accroît. En 1919, la commune compte 160 enfants de 5 à 13 ans pour 100 places environ dans l'école de Courlay. Il est bien évident que cela se traduit par des classes surchargées que les deux instituteurs en service à cette époque s'obligent à supporter. Dans ces conditions, le travail et l'hygiène des enfants sont fortement compromis et la nécessité de faire de nouvelles classes n'apparaît que trop évidente. Considérant que, selon les autorités municipales, l'école de Courlay ne permet aucun agrandissement, deux options sont alors envisageables : soit la construction d'un nouveau groupe scolaire, soit l'acquisition d'un immeuble pouvant être transformé en école. Or il se trouve que, depuis la mort de l'abbé Molinier, l'immeuble « Sainte-Anne » est désaffecté. Il conviendrait parfaitement pour une nouvelle école au Bureau.

Après avoir sondé M. d'Auby, le conseil municipal approuve, le 30 juin 1921, le principe de l'acquisition future de l'ancienne école libre afin d'y installer une classe de filles et une classe de garçons. Les élus approuvent la signature d'un bail de location avec promesse de vente le 16 février 1922 auprès de la société de M. d'Auby. L'architecte Baraton est alors chargé de procéder à l'étude des améliorations pouvant être apportées à l'immeuble « Sainte-Anne ».

La municipalité décide, au mois d'août 1924, d'exercer son droit d'acquisition auprès de la société de M. d'Auby. Cependant, il semble qu'entre-temps les relations entre les deux parties soient devenues exécrables. En effet, depuis le 13 juillet 1924, M. d'Auby souhaitait officiellement accueillir à Béthanie des bonnes sœurs en prove-



L'actuel bâtiment de l'aile nord de la Maison des associations construit en 1914



L'école du Bureau dans sa configuration depuis 1928. Y figurent les bâtiments construits en 1914, le logement du maître et les préaux, IGN, 1946

nance de Mornac-sur-Seudre. Or le conseil municipal s'y opposa très nettement par huit voix contre deux et un vote blanc. Très contrarié, Louis Jean d'Auby souhaite annuler la promesse de vente de l'école mais Émile Giraud, maire de Saint-Palais, déclenche une action près du tribunal de Marennes qui lui donne raison. Débouté par la cour d'appel de Poitiers, M. d'Auby se résigne à vendre à la commune pour la somme de 27 970 FF l'immeuble « Sainte-Anne » le 26 avril 1927.

La naissance de l'école publique du Bureau

Afin de transformer ce bâtiment en école publique, des améliorations sont nécessaires pour obtenir l'aval de l'inspection académique. Il faut notamment revoir la disposition des salles de classe (agrandissement, ouverture, éclairage...), augmenter la superficie des préaux et apporter quelques modifications au logement de l'instituteur pour qu'il soit plus fonctionnel (abattement de cloisons). Le cahier des charges, rédigé par l'architecte Baraton, prévoit un budget total d'environ 83 000 FF. Les travaux de la nouvelle école seront terminés le 8 août 1928 et la rentrée scolaire pourra donc avoir lieu sans souci avec une classe de filles et une classe de garçons.

Les effectifs sont en constante augmentation. En 1932, l'école du Bureau compte 90 élèves (46 garçons et 44 filles) et la constitution d'une troisième classe s'impose. La municipalité met alors à l'étude la construction d'une salle supplémentaire. En attendant, une classe provisoire est mise en place au rez-de-chaussée d'une des deux villas du parc municipal (emplacement de l'actuelle mairie). En mars 1935, les plans et devis de l'architecte Baraton sont validés par le conseil municipal. En septembre, des traités de gré à gré sont signés avec des entrepreneurs ou artisans saint-palaisiens tels que H. Descamp, P. Pilloton, R. Maurer et C. Soubeyroux. Les travaux s'achèvent pour la rentrée d'octobre 1935. **(À suivre...)**

SORTIR

Agenda

Janvier

MERCREDI 3 JANVIER

● 15h30

L'heure du conte

Contes pour les enfants dès 4 ans.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

VENDEDI 5 JANVIER

● 11h

Cérémonie commémorative

À la mémoire des aviateurs alliés morts à Saint-Palais-sur-Mer le 5 janvier 1945.

📍 Chapelle des Aviateurs puis cimetière de Courlay

LUNDI 8 JANVIER

● 18h

Vœux du Maire

📍 Salle des fêtes

MARDI 9 JANVIER

● 9h30

Les bébés lecteurs

📍 Médiathèque

Sur réservation au 05 46 23 96 70

Gratuit

● 15h30

L'art de lire

Thé littéraire, un sujet d'actualité, un roman pour en parler.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

MARDI 16 JANVIER

● 15h30

Divertimento

Conférence par Philippe Grassiot.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

VENDEDI 19 JANVIER

● 19h

La nuit de la lecture

Lecture de textes sur le thème « le corps ».

📍 Médiathèque
Plus d'infos page 34

Gratuit

● 20h30

Concert classique Tristan Pfaff

Récital de piano

📍 Salle Michel Legrand
Plus d'infos page 31

*Tarif 15 € / 5 € réduit /
gratuit -12 ans*

SAMEDI 20 JANVIER

● 18h

Concert du Nouvel an

Proposé par l'orchestre d'harmonie Royan/Saint-Palais-sur-Mer.

📍 Salle des fêtes

Gratuit

Temps fort



MERCREDI 24 JANVIER

● 18h

Mercredi du centre culturel « spécial danse »

Présenté par les élèves du conservatoire.

📍 Auditorium

Gratuit

Temps fort

Vaux-sur-Mer JANVIER-FÉVRIER

VENDEDI 26 JANVIER

● 21h

Jazz in Vaux : Tzigal quartet

📍 Salle Équinoxe
Réservations sur
vauxsurmer.festik.net/

18 € par personne

VENDEDI 2 FÉVRIER

● 19h à minuit

Zicos Days : Tremplin de musiques actuelles

📍 Salle de l'Atelier

Gratuit

Février

MARDI 6 FÉVRIER

🕒 9h30

Les bébés lecteurs

📍 Médiathèque

Sur réservation au 05 46 23 96 70

Gratuit

🕒 15h30

L'art de lire

Thé littéraire, un sujet d'actualité, un roman pour en parler.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

🕒 20h

Ciné-concert

Zicos days

Concert pop rock puis à 21h projection du film « When you're strange » de Tom DiCillo (2019).

📍 Salle Michel Legrand

Entrée 5 €

MERCREDI 7 FÉVRIER

🕒 15h30

L'heure du conte

Contes pour les enfants dès 4 ans.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

SAMEDI 10 FÉVRIER

🕒 19h30

Zicos party

Soirée de concerts festifs. 9^e édition. 7 groupes formés pour l'occasion jouent en live. Chaque groupe interprétera librement un thème : Rolling Stones, blues, soul funk, Metallica guns, Creedence, rock voix française féminine, Goldman. Organisé par l'association « Tous au Jus ».

📍 Salle des fêtes

Entrée gratuite avant 19h30 / 5 € après 19h30 / gratuit moins de 18 ans et adhérents

DIMANCHE 11 FÉVRIER

🕒 12h

Repas des aînés

📍 Salle omnisports

Dominique Rocheteau

Sur inscription

Plus d'infos page 15

MARDI 13 FÉVRIER

🕒 15h30

Divertimento

Conférence par Philippe Grassiot.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

VENDREDI 16 FÉVRIER

🕒 20h30

Spectacle clow(n)d

Compagnie I.Si - No Mad

📍 Salle Michel Legrand

Plus d'infos page 31

15 € / 5 € tarif réduit / gratuit -12 ans

Temps fort

VENDREDI 16 ET

SAMEDI 17 FÉVRIER

Rencontres de la Ligue des Droits de l'Homme

Rencontre-débat avec des philosophes et des professeurs d'université, cinéma, conférence sur le thème « Environnement : trop tard pour être pessimiste ! ».

📍 Salle des fêtes

Programme sur

www.stpalaissurmer.fr

Plus d'infos page 33

MARDI 20 FÉVRIER

🕒 15h à 19h

Don du sang

📍 Salle des fêtes



© Xavier Renaudin

Mars

MARDI 5 MARS

● 9h30

Les bébés lecteurs

📍 Médiathèque

Sur réservation au 05 46 23 96 70

Gratuit

● 15h30

L'art de lire

Thé littéraire, un sujet d'actualité, un roman pour en parler.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

MERCREDI 6 MARS

● 15h30

L'heure du conte

Contes pour les enfants dès 4 ans.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

VENREDI 8 MARS

● 20h

Journée des droits des femmes

Soirée cinéma-débat avec Marie Lorient, autrice, et Claudie Landy, réalisatrice, qui présentera le film « Lucienne ».

📍 Salle Michel Legrand

MARDI 12 MARS

● 15h30

Divertimento

Conférence par Philippe Grassiot.

📍 Hall du centre culturel

Gratuit

VENREDI 15 MARS

● 19h

Printemps des poètes

Lectures de textes sur le thème « la grâce »

📍 Médiathèque
Plus d'infos page 34

Gratuit

DU 18 AU 22 MARS

Festival Electrosession

Musiques électroacoustiques, concerts, master class, rando électro...

Plus d'infos page 32

Temps fort

VENREDI 22 MARS

Concert de clôture de l'Electrosession par l'ensemble Ars Nova

📍 Salle Michel Legrand

Plus d'infos page 32

SAMEDI 30 ET

DIMANCHE 31 MARS

Course du Pont du diable - Yannick Montus

Samedi : village et animations sportives "Terre de jeux 2024".

📍 Place de l'Océan

Dimanche : courses 7 et 14 km.

📍 Salle des fêtes

www.acsaintpalaisurmer.com

Temps fort

Vaux-sur-Mer

FÉVRIER-MARS

VENREDI 23 FÉVRIER

● 21h

Jazz in Vaux : Kicca & Oscar

📍 Salle Équinoxe

Réservations sur <https://vauxsurmer.festik.net/>

18 € par personne

VENREDI 22 ET SAMEDI 23 MARS

● 21h

Jazz in Vaux : Romain Leleu Sextet

📍 Salle Équinoxe

Réservations sur <https://vauxsurmer.festik.net/>

18 € par personne

SAMEDI 30 MARS

Village et animations sportives "Terre de jeux 2024".

DIMANCHE 31 MARS

● 9h30 à 11h

Chasse aux œufs de Pâques

📍 Parc de la mairie et salle Équinoxe

Gratuit

Saison culturelle **Salle Michel Legrand**



Retrouvez la programmation des événements de la salle Michel Legrand dans le guide disponible en mairie et au bureau d'information touristique.



© JB Millot

VENDREDI 19 JANVIER À 20H30

TRISTAN PFAFF

Musique classique
Récital de piano

Tristan Pfaff connaît un succès grandissant auprès du public. **Invité du petit écran dans « La Boîte à Musique » de Jean-François Zygel et de « Vivement Dimanche » chez Michel Drucker**, il se fait remarquer par son jeu unique et sa grande virtuosité.

Lauréat de nombreux concours, il est aujourd'hui un invité régulier des scènes les plus prestigieuses en France et à l'international.

Il s'est produit en soliste avec des orchestres de premier plan : l'Orchestre National de France, le BBC Scottish Symphony Orches-

tra, l'Orchestre Philharmonique Européen... **Sa prestation saint-palaisienne précédera son concert à la salle Gaveau de Paris début février.**

Au programme : Schubert, Liszt, Chopin et Bellini.

« Pfaff joue simple, sans encensoir, sans douleur exacerbée... Il colore les voix et chante la main gauche d'une façon naturelle... Perfection pianistique... Bon sang, quel pianiste ! » Alain Lompech, Diapason

Tarifs

15 € / 5 € réduit/ gratuit -12 ans

19 janvier
à 20h30



© cie I.Si-No Mad

VENDREDI 16 FÉVRIER À 20H30

« CLOW(N)D »

Clown / Musique / Vidéo
COMPAGNIE I.SI - NO MAD

Devant une station, deux clowns attendent un bus. Dans un univers rétro-futuriste « intemporel », ils nous racontent une tranche de vie à deux, avec trois fois rien. Une découverte inattendue d'un panneau publicitaire « artificiellement intelligent » ? Une machine ? Un distributeur ? Un monde virtuel ?

Un spectacle sans parole, ou presque, qui traite et crée un décalage entre l'humour, **la légèreté du clown, le rire et des thématiques comme : la dictature de l'image, les écrans, la propagande publicitaire**, l'intelligence artificielle, les algorithmes, l'aliénation

à l'image en confrontation avec la réalité, la solidarité, l'humanisme...

Tout public / Durée : 50 minutes / Duo sans paroles

Éric Mimeau : idée originale, auteur, interprète, clown, musicien

Matthieu Simon : auteur, compositeur, interprète, clown, musicien

Bertrand Chesneau : auteur

Benjamin De Matteis et Mickaël Leguen : mise en scène Cie Sacékripa

Tarifs

15 € / 5 € réduit/ gratuit -12 ans

16 février
à 20h30

Billetterie

Dans les bureaux d'informations touristiques **Destination Royan Atlantique** et sur boutique.royanatlantique.fr
Tél. : 05 46 08 21 00

Electrosession 2024

Semaine dédiée à la musique électroacoustique : « La voix dans tous ses états »

Du **18** au
22 mars



Il y a 10 ans, déjà...

En avril 2014, les élèves du conservatoire municipal de musique et de danse sortaient dans le hall et les couloirs du centre culturel des appareils électroniques, câbles, enceintes et autres tables de mixage pour jouer et enregistrer des musiques et des sonorités qui tranchaient avec la musique classique qui résonnait d'ordinaire en ce lieu. L'objectif, à travers des activités pédagogiques telles que l'enregistrement d'émissions de radio ou l'improvisation sur instruments augmentés, était de faire découvrir au plus grand nombre la musique électroacoustique, celle qui fait intervenir l'électricité en général, quelle que soit son esthétique. Qui aurait pensé alors que cette semaine expérimentale serait reconduite d'année en année, jusqu'à une 10^e édition en mars prochain ?



Un événement qui rayonne partout en ville

Il faut dire que cette 10^e édition, qui se tiendra **du 18 au 22 mars 2024**, n'a plus rien à voir avec les expérimentations de 2014. Au fil des années, le programme s'est étoffé. Chaque journée est désormais ponctuée de multiples propositions mettant en avant la musique d'aujourd'hui, qu'elle soit électroacoustique ou non. Différents lieux de la commune sont maintenant investis, comme la salle des fêtes, la salle Michel Legrand, les abords du lac ou des plages, le vieux clocher ou le skatepark. Des événements « Hors les murs » sont également proposés, faisant ainsi rayonner cette semaine en d'autres endroits du pays roennais (Vaux-sur-Mer, Saujon, Royan). Des partenariats avec des professionnels sont mis en place : accueil d'artistes interprètes, compositeurs ou pédagogues ; mais aussi avec d'autres structures du Territoire, fédérant ainsi d'autres communes autour de rencontres thématiques. Enfin, la transmission, valeur forte de l'événement, se décline à travers des classes de maître et des médiations scolaires en lien avec l'Éducation nationale.

2024 : La voix dans tous ses états

Cette année, pour la 10^e édition, les activités vont se succéder durant cinq jours, tant pour tous les élèves du conservatoire que pour le grand public, petits et grands, sur le thème de **la voix dans tous ses états** ; des voix, plutôt, qui exploreront la notion de répétition et de boucle.

Les **ateliers pédagogiques** seront animés par la chanteuse Claire Bergerault lors d'une résidence qui se conclura par un **concert « des jeunes » le jeudi 21 mars**. Vous aurez également le plaisir de retrouver la désormais traditionnelle et plébiscitée **randonnée électro** en partenariat avec l'association saint-

palaisienne Amitiés Sport Loisirs, la **soirée cinéma** proposée par l'exploitant du SPOT Cinéode, le **concours de création sonore Phonographe** (dont les candidatures sont par ailleurs ouvertes) et une **exposition multimédia** rétrospective des neuf éditions passées. Pour la 4^e année consécutive, la collaboration avec **l'ensemble Ars Nova** sera renouvelée avec la suite de la résidence de la compositrice et chanteuse Sophie Leleu dans le cadre du dispositif Territoires de création, à retrouver lors du **concert de clôture du vendredi 22 mars**. Enfin, plusieurs **master class** accueilleront de jeunes musiciens issus des classes de guitare et cordes des conservatoires de Saint-Palais, Royan et Saintes, animées par les enseignants et les artistes interprètes de l'ensemble Ars Nova.



Programme complet à retrouver prochainement sur conservatoire.stpalaisurmer.fr



Rencontres du livre et du citoyen

« Environnement : trop tard pour être pessimiste ! »

Les **17** et
18 février

Évènement organisé par la Ligue des Droits de l'Homme du pays royannais
📍 Salle des fêtes



Une question qui ne fait plus débat ?

Le changement climatique est l'évènement majeur de ce siècle, auquel nul ne peut ni ne pourra échapper. Pourquoi dès lors en débattre ? Et sur quoi ? Autant s'attaquer à l'Everest ou aux centaines de pages des rapports du GIEC* ? Non, car il ne s'agit pas d'enfermer cette question dans un « pour » ou « contre » l'environnement, trop schématique et forcément caricatural. Ni de se résigner à un « trop tard pour agir ». Mais de comprendre et voir le monde tel qu'il bouge, avec l'ambition (folle) de veiller

à ce que nous tous, et les générations suivantes, puissions nous y reconnaître et nous y épanouir, dans le respect des droits de chacun.

Utopie, pragmatisme ? Peu importe. On peut toujours demander une pause, mais la planète n'est pas d'humeur à négocier ! Nous n'avons d'autre solution que d'avancer. Autant alors choisir la route ! C'est de cela que nous vous invitons à débattre.

Car ce qui est certain, c'est que **tous les espaces de nos sociétés seront touchés**. De la démocratie à la justice sociale, en passant par les relations internationales, et donc la sécurité et la paix dans le monde et notre continent.

Les conséquences du changement climatique sont, d'ores et déjà, et seront plus encore, multiples. Les effets également. Les réponses ? Certaines existent, d'autres sont en train d'être échafaudées, ou au contraire sont repoussées, redoutées ; d'autres encore, beaucoup d'autres, restent à inventer.

Nous avons choisi d'en creuser certaines lors de cette **7^e édition des Rencontres du livre et du citoyen**.

Des temps forts et des temps d'échanges

Pendant deux jours, **samedi 17 et dimanche 18 février, une vingtaine de personnalités** (chercheurs, universitaires, journaliste, sociologue, scénaristes/dessinateurs de BD...) rejoignent la salle des fêtes de Saint-Palais-sur-Mer.

De samedi 12h à dimanche 18h, le week-end s'organise autour de **trois tables rondes** (plusieurs auteurs autour d'une thématique, durée 1h30). Celles-ci porteront sur « Migrations environnementales, un défi pour demain », « La justice climatique dans les

prétoires ? Ou faut-il une déclaration des devoirs de l'Homme ? » et « Lutte et résistances, demain se construit aujourd'hui ! ».

En alternance, une série de « petites rencontres » de 45 min (un auteur face au public), pour **parler** (de la transition écologique avec Dominique Bourg), **s'interroger** (le changement climatique un problème de riches ? avec Nicolas Framont), et **explorer** (comment évaluer le bien-être dans nos villes ? Avec Lise Bourdeau Lepage).

Deux librairies partenaires (Librairie du Rivage et l'Odysée de la BD) et des éditeurs présentent un large éventail d'ouvrages autour du thème. Avec des séances de dédicaces des auteurs.

Des expositions complètent ces rencontres, notamment par les créations de jeunes du pays royannais ou un tour du monde d'initiatives réjouissantes pour la planète !

Sans oublier le coin café pour faire une pause ou se restaurer.

Le cinéma Michel Legrand nous accompagne avec une programmation centrée sur les Rencontres.

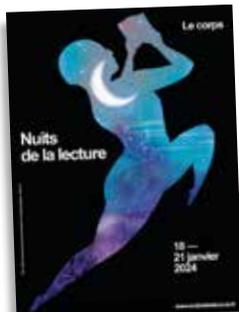
*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Détail de la programmation sur le site de la LDH du pays royannais :
<https://site.ldh-france.org/ldhroyan/> ou sur demande à : ldhpaysroyannais@orange.fr



Des moments d'évasion à la médiathèque

**VENDREDI
15 MARS
19h**



**VENDREDI
19 JANVIER
19h**

Nuits de la lecture

Les Nuits de la lecture, organisées par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, se déroulent du 18 au 21 janvier 2024. En résonance avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été prochain, le thème de ces nuits de la lecture est « **Le corps** ». Vous aimez corps et âme vous plonger dans les livres ? Vous vous sentez prêt pour un corps-à-corps avec les lectures les plus sportives ? Ou aimeriez plutôt faire corps avec un livre réconfortant ? Les Nuits de la lecture 2024 vous plongent au cœur d'un thème, vous l'aurez deviné... corporel !

À Saint-Palais-sur-Mer, vous découvrirez une sélection de textes lus par l'équipe de la médiathèque, vendredi 19 janvier à 19h.



Printemps des poètes

Le Printemps des poètes se déroule du 9 au 25 mars 2024. Cette manifestation nationale et internationale a pour vocation de sensibiliser à la poésie sous toutes ses formes. En 2024, pour

ses 25 ans, le thème est « **La Grâce** ».

Il est temps d'affûter nos âmes pour que la créativité, l'allégresse et la splendeur, comme on le disait des Trois Grâces de la mythologie, transcendent nos imaginaires et nos vies, quelles que soient les heures ténébreuses ou solaires.

Sophie Nauleau, directrice du printemps des poètes.

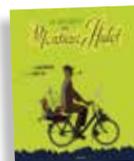
Lectures de textes par l'équipe de la médiathèque, vendredi 15 mars à 19h.

Livres jeunesse : à la découverte des albums sans texte

L'album sans texte, c'est la force et le pouvoir de l'image seule.

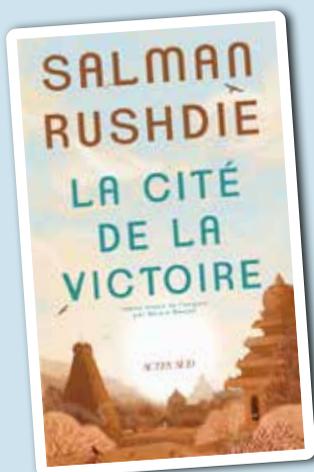
Véritables trésors visuels et artistiques, ces albums permettent aux lecteurs de tous âges de créer leur propre histoire en interprétant les images. Ils proposent une expérience immersive pendant laquelle les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination, développer et affûter leur sens de l'observation ou encore enrichir leur vocabulaire émotionnel.

Ces albums particuliers sont **encore plus savoureux lorsqu'on les découvre à plusieurs** ; on peut alors discuter de ce que l'on a compris, émettre des hypothèses, confronter ses idées. Découvrez notre collection d'albums : vous pourriez être surpris par les mondes insoupçonnés qui s'ouvrent à vous et à vos enfants, sans qu'un seul mot ne soit prononcé !



Le coup
de la
médiathèque

La cité de la victoire Salman Rushdie



Dans le Sud de l'Inde au XIV^e siècle, à la suite d'une bataille quelconque entre deux royaumes aujourd'hui oubliés, une fillette de neuf ans fait une rencontre divine qui va changer le cours de l'histoire. Une déesse lui annonce qu'elle contribuera à l'essor d'une grande ville appelée Bisnaga – littéralement "cité de la victoire" –, la merveille du monde.

Un conte épique, poétique et humaniste. On a beau se trouver au XIV^e siècle dans un univers frôlant le surnaturel, ce livre parle de nous, à sa manière. On y devine les grands courants qui font et défont les sociétés et les règnes : jeux de pouvoir, ruse, corruption, fanatisme, espoirs, désir d'équité, révolution, amour, humanisme, etc. Une œuvre-miroir de nos sociétés, agitées, tourmentées et magnifiques.

Avec cette pseudo-translation d'un faux chef-d'œuvre de la littérature indienne, Salman Rushdie nous offre un récit flamboyant teinté d'humour, un coup d'estoc contre l'obscurantisme et une très belle leçon de littérature !

LES ASSOS

CES PAGES SONT ÉCRITES PAR LES ASSOCIATIONS ELLES-MÊMES



Amicale Les Ch'tis



L'amicale des Ch'tis a participé à Octobre rose. Les danseurs ont pu faire une démonstration de danse en ligne sur la place de l'Océan le samedi 14 octobre. Les casquettes roses fournies par la mairie ont permis de récolter la somme de 355 € qui sera remise au service d'oncologie à l'hôpital de Royan.



Contact : 06 71 77 35 48

Amitié-Sport-Loisirs



Amitié, sport, loisirs : ces 3 thèmes représentent le choix de notre association pour vous proposer de nombreuses activités culturelles, sportives et récréatives. Notre programme actuel : gymnastique hebdomadaire, étirements, country, yoga, anglais, marches, randos vélo, sorties culturelles, spectacles et voyages.

L'association a fêté son 45^e anniversaire et son succès est croissant. En effet, nos fidèles adhérents ainsi que de nombreux nouveaux inscrits ont déjà permis de dépasser le cap des 300 membres.

Chaque année, nous participons à la vie locale de la commune en participant à de nombreux événements organisés par la mairie (randonnées, électro-parade, Téléthon...)

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site de notre association : www.asl17.fr

Un bulletin d'adhésion y est disponible pour soutenir nos activités



Devant la tour de Belem à Lisbonne (Portugal)



Contact : 06 81 02 71 66
asl.saintpalais@gmail.com

Club Informatique SPI



Les membres du conseil d'administration profitent de cette nouvelle année pour adresser à tous les Saint-Palaisien(ne)s **leurs meilleurs vœux pour 2024.**

Ils remercient tous les adhérents pour leur soutien et dire combien leur adhésion est importante pour la vie du club, leurs cotisations sont utilisées de la meilleure façon en sachant bien que sans eux le club n'est rien.

Cette année le club reste sur une note positive après le forum de septembre qui a eu un vif succès et les membres du conseil remercient tous les animateurs et les bénévoles pour leur aide précieuse.

Ils remercient la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Vasco de Gama pour effectuer

l'assemblée générale qui se tiendra le 25 janvier 2024.

À noter :

- 1) seuls les adhérents ont le droit d'y assister
- 2) Seuls ont le droit de vote les membres à jour de leur cotisation 2023

Les animations reprendront au club le lundi 8 janvier à 9 h 30.

Une permanence se tiendra le mercredi 10 janvier de 14 h 30 à 16 h 30, pour les nouvelles inscriptions ainsi que pour les renouvellements pour 2024.



• Contact : 06 07 04 74 86
• spi17420@gmail.com
• www.clubspi.fr
• 18 rue du clocher



© DroneWork7

Athlétique club Saint-Palais-sur-Mer

Trail Sable et Forêt : une édition record

Le dimanche 3 décembre dernier, le parc Raymond Vignes a vu le départ et l'arrivée des épreuves du « **Trail Sable et Forêt Patrick Fougère** », organisé par l'Athlétique club.

Cette édition 2023 était marquée par des **nouveautés** : nouveaux parcours pour les deux trails, première édition pour la

randonnée pédestre, massage à l'arrivée, consigne à disposition des participants.

Une édition de tous les **records** : 419 inscrits sur le trail de 16 km, 192 sur le trail de 26 km et 120 sur la randonnée de 9 km, ce qui a aussi permis de récolter 611 € pour le Téléthon (1 € par coureur inscrit).

Selon l'équipe d'organisation, la clé de cette réussite est l'implication des

membres du club, tous bénévoles, plus le renfort de fidèles bénévoles extérieurs. Sans eux, le Trail Sable et Forêt ne pourrait avoir lieu.

L'Athlétique club de Saint-Palais vous donne rendez-vous pour son deuxième événement de la saison : la **Course du Pont du Diable** (7 ou 14 km), qui aura lieu le **dimanche 31 mars prochain.**

Saint-Palais tarot



Tournoi de tarot dans la salle des fêtes le 12 octobre 2023

Le club continue de grandir avec l'arrivée de nouveaux adhérents que la journée de la vie associative du 2 septembre dernier a bien favorisée. Comme prévu, notre tournoi « open » du 12 octobre a été un franc succès : 96 participants se sont disputé récompenses et trophées, dans un bon esprit et une belle ambiance.

Par ailleurs, nous avons fait le 16 novembre une sortie au Family fun park à Meschers, avec un déjeuner « tapas » et agrémenté de quelques parties de bowling. Un très bon moment de convivialité apprécié de tous. Ainsi va se terminer l'année mais dès le début 2024 nous pourrons assurer, s'il

ya des candidats, une initiation au jeu de tarot. Vous pouvez nous rencontrer les mardis de 14h à 18h et les jeudis de 20h à 23h.



Contact :
06 76 88 41 19

Drôles de parents



Un nouveau bureau a été élu en septembre composé d'Anne-Laure Perot, présidente, Pierre, Mathilde, Estelle et soutenu par un staff de parents dynamiques.

À noter dans vos agendas :

- Boum du carnaval le **samedi 3 février** (14h : déambulation au départ de l'école ; 14h30 : arrivée du cortège à la salle des fêtes, buvette sur place).
- Bourse à l'enfance le **dimanche 7 avril**



Contact :
drolesdeparents@gmail.com
droles de parents, école
Saint Palais sur mer
droles.de.parents

Club modélisme

C'est déjà une longue histoire que celle du club de modélisme de Saint-Palais-sur-Mer, créé en 1999 par Anne-Marie et André Louis et qu'ils ont animé jusqu'en 2013.

Le bureau de l'association est aujourd'hui composé de Paul Blanquart, président, Gile Barbotin, trésorier, et Dominique Caillaud, secrétaire.

Les adhérents, toujours plus nombreux, présentent une large palette de modèles réduits (bateaux, avions, phares...) entièrement



construits par eux-mêmes. Ils se réunissent les mercredis de 14h à 17h à la maison des associations. Les visiteurs sont les bienvenus.



Contact : modelismeclub17@gmail.com
Club Modélisme Saint Palais 17



ÉCURIE AUGIAS-CÔTE DE BEAUTÉ

Dunes et Marais 2023, fidèle à Saint-Palais-sur-Mer

Les 7, 8 et 9 octobre derniers, pour sa 46^e édition, le rallye national Dunes et Marais a fait une nouvelle fois le plein de concurrents, venus de toute la France et même de Grande-Bretagne. Avec **150 équipages engagés, pilotes et copilotes, Dunes et Marais reste le plus gros plateau du championnat de France des rallyes tout-terrain et un des plus prisés**, non seulement par les compétiteurs mais aussi par les familles, amis et assistances qui les accompagnent, les commissaires de course, les bénévoles indispensables, les services mobilisés pour le bon déroulement de l'épreuve et, bien sûr, le public passionné et nombreux qui, pendant trois jours, vient sur les épreuves spéciales pour encourager et applaudir les concurrents et leurs engins spectaculaires.

Dès sa création en mars 1977 par quelques passionnés dont **Claude-Alain Brégeaud, Claude Baudin et Jacky Herbert**, à Royan et à Saint-Palais-sur-Mer, Dunes et Marais a attiré les grands noms du tout-terrain, champions de la spécialité, tels **Zanirolli, Chatriot, Fougerouse**, etc. qu'on retrouvera plus tard notamment sur les pistes africaines du rallye Dakar. Le tracé d'alors, dans la forêt de Saint-Augustin et des Mathes, attirait déjà les passionnés qui n'auraient manqué pour rien au monde **la fabuleuse épreuve spectacle du Plateau du Rhâ à Saint-Palais-sur-Mer**. Le journal *Sud-Ouest* de l'époque « tirait un grand coup de chapeau aux organisateurs dynamiques d'avoir osé inscrire dans notre région une manifestation de cette qualité ».

Aujourd'hui, les contraintes environnementales, l'urbanisation, la sécurité aussi, ont obligé les organisateurs à revoir le tracé du rallye qui, pour autant, n'a pas quitté le pays royannais. **Saint-Palais-sur-Mer accueille toujours les formalités administratives dans la salle des fêtes et à la mairie ainsi que la présentation des véhicules sur la place du Commerce**, sous l'œil toujours passionné de monsieur le maire **Claude Baudin**.

Les contrôles techniques, l'exposition des autos et le départ du rallye ont lieu à **Royan**, avant de s'élancer vers les communes de **Saint-Georges-de-Didonne, Semussac, Médès, St-Sulpice, Breuillet, Arces sur Gironde, Cozes et Grézac**. Quarante-six années ont passé... **Dunes et Marais, 9^e épreuve du championnat de France des rallyes tout-terrain, connaît à chaque édition un succès toujours renouvelé**. Dans l'écurie Côte de Beauté organisatrice qui aujourd'hui est coprésidée par **Laurent Fauconnet et Fabrice Rayrat**, de nombreux « anciens » sont toujours présents, épaulés par les plus jeunes pour que longtemps encore « vive Dunes et Marais ».



Contact : 06 11 88 18 78

Judo



Bonne nouvelle dans le domaine du sport à Saint-Palais-sur-Mer : les cours de judo ont repris au Dojo, rue des Écoles, depuis le 8 novembre dernier.

C'est sous la direction du Judo Roc Royan que l'entraînement a lieu **tous les mercredis de 15 h à 16 h pour les enfants de 6 à 10 ans**.

L'équipe enseignante, **Dominique Labeyrie et Richard Gailleton**, tous deux ceinture noire 3^e Dan, connaissent déjà parfaitement le Dojo de Saint-Palais pour y avoir formé des dizaines de jeunes judokas pendant de nombreuses saisons sportives, il y a plus de dix ans. Ils sont très heureux d'y faire leur retour et de redonner une dynamique qui avait longtemps fait le succès du Judo Club de Saint-Palais-sur-Mer.

D'autres créneaux vont bientôt être ouverts le vendredi avec des entraînements enfants et adultes.

Pour les nouveaux et débutants, 2 séances découverte sont offertes, avec possibilité de prêt temporaire de kimonos.



Don du sang

Le Don du sang saint-palaisien prend une nouvelle forme en 2024 avec le départ de Jocelyne Besnard, présidente emblématique de l'association saint-palo-vauxoise. Nous la remercions de son investissement et de sa gentillesse. La section royannaise prend le relais et les habitués retrouveront certains bénévoles qui se feront un plaisir d'accueillir les donateurs.

Prenez d'ores et déjà rendez-vous pour les dates suivantes : **mardi 20 février, vendredi 17 mai, mardi 23 juillet, mardi 13 août, jeudi 24 octobre 2024**. Comme d'habitude, les collectes auront lieu les après-midi hors saison et les matins en juillet et août.

La Résidence du Lac résolument intégrée dans la vie de la commune

Toujours dans l'optique d'ouvrir notre résidence vers l'extérieur, nous avons reçu et allons recevoir différentes associations locales. Tout d'abord, les joueurs de belote sont venus partager des parties avec nos résidents ; nous avons accueilli les ateliers « Mémoire » durant la Semaine Bleue et nos résidents ont apprécié le thé dansant organisé par le CCAS le 4 octobre dernier. L'Amicale des Ch'tis dansera en ligne à la résidence en février prochain et les jeunes circassiens de l'association Mao préparent un spectacle spécialement dédié à nos seniors.

L'inclusion numérique passe aussi à la Résidence du Lac grâce à Franck Foulon, conseiller numérique. Une fois par semaine, il propose ses services plutôt en individuel et des ateliers collectifs seront proposés dès le premier trimestre.

Tous les résidents de la Résidence du Lac, leurs proches et les équipes vous présentent leurs meilleurs vœux 2024.



Samasa



Samasa vous souhaite une douce année 2024, emplie de belles surprises, de belles rencontres, de partage et de bienveillance !

L'association Samasa est heureuse de vous proposer, dès à présent, deux ateliers de yoga (débutants et initiés, ouverts à tous) :

- **Yin yoga** avec Olga, **samedi 27 janvier** (10h-11h30)

Quelques accessoires seront nécessaires pour profiter pleinement de cette séance de ressourcement profond : tapis, briques de yoga, coussins, bolster (ou oreiller rectangulaire), plaid.

- **Kundalini yoga** avec Vanessa Jehanne, **samedi 2 mars** (10h-11h30)

Et d'autres à venir... Hatha yoga

avec Catherine, marche méditative, Hatha yoga et lever de soleil lors de la journée internationale du yoga...

Et bien sûr nos cours de Hatha Yoga associés à l'Ayurveda avec Vanessa :

- Les mardis, de 7h30 à 8h45 (sur inscription uniquement)
- Les jeudis, de 17h30 à 18h45

Salle Dominique Rocheteau, rue des Ormeaux

Au plaisir de se rencontrer.

 **Contact :**
06 86 85 99 06
asso.samasa@gmail.com
 **Samasa**
 **samasa_so_ham**



Studio Océanides

Le studio Océanides organise un **stage de cirque** pour les enfants les **26, 27 et 28 décembre** :

- de 10h à 12h : jonglage, boule d'équilibre, trampoline avec Carmen
- de 14h à 16h : cerceau aérien, hamac aérien, pole dance avec Maité



Contact : 06 49 46 06 25
 **Asso mao**
ou **Studio Océanides**





Le groupe en Bretagne (golfe du Morbihan)

Vélo club

Le vélo club saint-palaisien, avec ses 125 adhérents, marque encore un peu plus la progression de son activité. Outre les trois sorties hebdomadaires et les traditionnels circuits tels que Port des Barques, le tour de l'estuaire et le tour de l'île d'Oléron, le club a organisé deux principales sorties cyclotourisme :

- Un week-end de 3 jours dans la Venise verte du marais poitevin aux paysages champêtres avec un aller-retour à vélo,
- Une semaine dans le golfe du Morbihan alliant sport, tourisme et culture.

Nous avons organisé également une semaine à Sainte-Maxime, en souvenir de Joël Rousset, décédé il y a un an, percuté par un automobiliste qui a perdu le contrôle de son véhicule. Joël avait des attaches dans cette commune et nous avons eu le plaisir de sillonner les routes de l'arrière-pays varois qu'il affectionnait tant avec le club de Sainte-Maxime.

Retour sur nos activités en 2023

- Une première organisation, avec succès, d'un pique-nique autour du lac de Saint-Palais le 23 juillet,
- Quelques participants ont encadré la course pédestre du Pont du diable sur les circuits de 7 et 14 km,
- Huit licenciés ont passé les tests permettant l'accompagnement des sorties scolaires. Le club a ainsi pu encadrer les élèves de CM2 lors de leurs randonnées au phare de la Coubre et à Soulac le 6 juillet,
- Le club est actif au sein de la Fédération française de cyclotourisme en préconisant la localisation d'implantation des panneaux de sensibilisation relatifs à la sécurité et à la cohabitation véhicules motorisés/cyclistes,
- Nous avons fêté le 27 août, à la salle des fêtes de Saint-Palais, le trentième anniversaire du club lors de notre « repas grillades », suivi d'une après-midi musicale et dansante animée par Patrice Merlo et Odile Buchner,
- La fin de l'année, comme tous les ans, a été marquée par notre implication dans le Téléthon avec la collecte et la vente d'huîtres.

Nos projets pour 2024

Le calendrier 2024 de notre club prévoit, en plus des sorties habituelles, la réception des cyclistes allemands dans le cadre du jumelage avec Steisslingen en les accompagnant lors de leur dernière étape, un séjour de 3 jours au gîte de la maison de la nature au Teich et 8 jours à Sare au Pays basque en septembre.



Contact :
06 80 92 53 02

État civil

DU 10 SEPTEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE 2023



MARIAGES

- Nelly MONTEAUD
et Christian PHILIPPON,
le 23 septembre
- Claire BOULERAND
et Jules KUIJPERS
le 23 septembre
- Marie ROUMEAU
et Nell CORNE,
le 30 septembre
- Tess ELMASSIAN
et Kevin TASCOT,
le 30 septembre



DÉCÈS

- Anne-Marie LOUIS née LYS,
le 19 avril
- Jacques BLANCHET,
le 10 septembre
- Elliane VINCENT,
le 21 septembre
- Claude PAOLI,
le 22 septembre
- Gillette SAUQUET
née ROUX,
le 2 octobre
- Jean-Pierre CORNILLIER,
le 4 octobre
- Laurence DROINEAU,
le 8 novembre
- Patrick HERBIN,
le 12 novembre
- Suzanne BÉCEL née JAN,
le 14 novembre
- RÉSIDENCE DU LAC
- Joseph BOIRIE,
le 18 octobre
- Emma CUNI née LIMIDO,
le 23 octobre
- Pierre FORESTIER,
le 4 décembre

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Les Aînés au cœur de notre écoute

*Échange avec Christine Defaut,
conseillère déléguée à l'action sociale.*

L'heure est venue de dresser un premier bilan de la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA) dans laquelle la commune s'est engagée...

Au préalable, je voudrais rappeler que j'ai rapidement souhaité et proposé, dès ma prise de fonction, notre adhésion à la démarche VADA, parce qu'il m'est vite apparu indispensable et évident que nos aînés devaient disposer de services correspondant à leurs besoins et envies.

Nous avons donc lancé un plan d'action **participatif** pour concevoir **tous ensemble** un Saint-Palais-sur-Mer adapté. Nous avons effectivement terminé la phase diagnostic qui nous a permis d'exprimer des besoins, de définir et mettre en place un certain nombre d'actions. Un diagnostic qui est passé par une concertation très large avec des échanges, débats et ateliers participatifs qui ont mobilisé plus de 180 personnes âgées de 50 à 90 ans.

Quelles sont à ce jour les actions concrètes mises en place ?

À ce jour,

- L'acquisition et la mise en circulation d'un véhicule adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite
- La prise en compte du besoin de la personne âgée dans le mobilier urbain (ajout de bancs avec dossiers)
- L'adhésion et la mise en pratique du dispositif « l'Heure Civique »
- La contractualisation d'une intervenante formée au public dédié afin d'assurer un atelier mémoire de qualité
- La construction et parution toute récente du « Guide Senior »
- L'appel mensuel à nos aînés isolés
- La mise en œuvre d'un thé dansant trimestriel

Et d'autres rendez-vous en perspective qui émergeront, comme les échanges de savoirs. Nous ne manquons pas d'idées !

Comment caractériseriez-vous aujourd'hui cette démarche ?

Plusieurs mots me viennent à l'esprit : **interaction bienveillante au quotidien**, avec les services, avec les personnes. Une relation humaine forte, une bulle de bienveillance, des échanges sans hiérarchie, sans positionnement, sans posture et **une vraie reconnaissance partagée**.

L'équipe majoritaire
Saint-Palais Passionnément

TRIBUNE DE LA MINORITÉ

Une majorité en apnée

Une majorité à la recherche d'un second souffle pour finir un mandat qui semble de plus en plus lourd à porter dans une ambiance délétère. Adjointes démissionnaires, la plus récente étant celle de l'adjoint aux travaux...

Ces démissions mettent au grand jour la zizanie qui règne à la Mairie.

La mésentente d'une équipe de circonstance, réunie pour une élection et qui semble découvrir des projets auxquels beaucoup n'adhèrent pas.

Le travail fait en commissions, lorsqu'il aboutit à un consensus, est trop souvent invalidé par la décision de deux ou trois personnes influentes auprès du Maire. Ce qui démotive les élus qui prennent encore à cœur leurs mandats.

Gare à ne pas tomber en apnée du sommeil ! On assiste à une paralysie des décisions et du fonctionnement communal.

La réfection de l'avenue de la Grande Côte en projet depuis 2019 n'est pas encore commencée. À force d'attendre une décision, le coût envisagé ne cesse d'enfler.

La Maison de Santé – un projet dont notre équipe se réjouit car cette proposition figurait sur notre programme dès 2014 – ne cesse d'être modifiée en fonction des desiderata des uns et des autres. Si elle avait été incluse dans le projet du Spot comme nous l'avions demandé elle serait déjà ouverte !

Paradoxalement, on réaménage la Mairie en manque de bureaux : mais s'il faut l'agrandir, on vient de se priver d'un terrain et d'un bâtiment contigus...

Pas de consensus interne non plus pour le projet d'envergure du Foyer Creusois : les demandes de Monsieur le Maire et de sa majorité concernant l'ouverture d'un hôtel de luxe et d'un restaurant plombent le projet qui ne trouve pas preneur malgré tous les déplacements et réunions sur le sujet. Sont punis les enfants qui ne viendront plus en classe de mer, qui ne feront plus de stage de char à voile et/ou de voile. Mais aussi perte de recettes pour les finances communales via l'école de voile.

Pour Béthanie il semblerait qu'une issue soit trouvée pour 2024.

Les habitants, abasourdis, découvrent des projets dont ils ne veulent pas et dont on ne leur a pas parlé pendant la campagne électorale.

- La Maison des Associations : encore des études et des réunions pour présenter aux riverains pas d'accord 4 projets dont aucun n'est économiquement équilibré !

- Le Centre-ville : au lieu de tout démolir, d'enlever beaucoup de parkings et de densifier encore les constructions, pourquoi ne pas se contenter de rénover ce qui peut l'être, en améliorant les liaisons piétonnes, en végétalisant et en désimperméabilisant comme le souhaite une majorité d'habitants ?

L'accès aux autres moyens de communication nous étant refusé, nous profitons de l'espace chichement accordé dans le Reflet pour **vous souhaiter de douces fêtes et une excellente année 2024.**

L'équipe de Saint-Palais Pour Tous
Facebook : Saint-Palais Pour Tous

Abonnement Reflet

Réception de 4 numéros à votre résidence principale, après retour du bulletin d'inscription dûment rempli. Tarif annuel : **21 €**.

Abonnement 2024 au journal municipal

Reflet

Résidences secondaires



Vous êtes résident secondaire et souhaitez recevoir le Reflet à votre domicile principal ? Abonnez-vous.

Je soussigné(e)

NOM

PRÉNOM

demande à recevoir les bulletins municipaux à l'adresse de mon domicile principal :

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

IMPORTANT !

Le règlement de l'abonnement s'effectue dorénavant auprès du trésor public après réception à votre domicile de votre avis des sommes à payer sur lequel figurent les modalités de règlement. Merci donc de renvoyer uniquement ce coupon avant le 31 janvier 2024. NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE.

HÔTEL DE VILLE

Abonnement Reflet
1 avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer



Calendrier de collecte SAINT-PALAIS-SUR-MER

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 lundi	1 jeudi	1 vendredi	1 lundi	1 samedi	
2 mardi	2 vendredi	2 samedi	2 mardi	2 mercredi	
3 mercredi *	3 samedi	3 dimanche	3 mercredi	3 jeudi	
4 jeudi	4 dimanche	4 lundi	4 jeudi	4 vendredi	
5 vendredi	5 lundi	5 mardi	5 vendredi	5 samedi	
6 samedi	6 mardi	6 mercredi	6 samedi	6 dimanche	
7 dimanche	7 mercredi	7 jeudi	7 dimanche	7 lundi	
8 lundi	8 jeudi	8 vendredi	8 vendredi		
9 mardi	9 vendredi	9 samedi	9 samedi		
10 mercredi	10 samedi	10 dimanche	10 dimanche		
11 jeudi	11 dimanche	11 lundi	11 lundi		
12 vendredi	12 lundi	12 mardi	12 mardi		
13 samedi	13 mardi	13 mercredi	13 mercredi		
14 dimanche	14 mercredi	14 jeudi	14 jeudi		
15 lundi	15 jeudi	15 vendredi	15 vendredi		
16 mardi	16 vendredi	16 samedi	16 samedi		
17 mercredi	17 samedi	17 dimanche	17 dimanche		
18 jeudi	18 dimanche	18 lundi	18 lundi		
19 vendredi	19 lundi	19 mardi	19 mardi		
20 samedi	20 mardi	20 mercredi	20 mercredi		
21 dimanche	21 mercredi	21 jeudi	21 jeudi		
22 lundi	22 jeudi	22 vendredi	22 vendredi		
23 mardi	23 vendredi	23 samedi	23 samedi		
24 mercredi	24 samedi	24 dimanche	24 dimanche		
25 jeudi	25 dimanche	25 lundi	25 lundi		
26 vendredi	26 lundi	26 mardi	26 mardi		
27 samedi	27 mardi	27 mercredi	27 mercredi		
28 dimanche	28 mercredi	28 jeudi	28 jeudi		
29 lundi	29 jeudi	29 vendredi	29 vendredi		
30 mardi		30 samedi	30 samedi		
31 mercredi		31 dimanche	31 dimanche		



À PARTIR DU 8 AVRIL
L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ÉVOLUE

Votre nouveau calendrier de collecte sera disponible en début d'année sur www.agglo-royan.fr, sur l'appli « montri » et sera distribué dans votre boîte aux lettres en mars 2024.

LE VOLUME DE VOTRE BAC N'EST PLUS ADAPTÉ ?
Demandez son remplacement :
royan-atlantique.info

Flashez-moi!



* Exceptionnellement, la collecte des déchets végétaux du lundi 1^{er} janvier 2024 sera reportée au mercredi 3 janvier 2024.



@saintpalaissurmer
Partagez vos photos
#saintpalaissurmer

Saint-Palais-sur-Mer

